

## Coup de gueule de la CAPEB - 08 mars 2021

**Les élus de la CAPEB ont tenu le 5 mars une conférence de presse sur plusieurs sujets d'actualité tels que l'accès à la commande publique, l'augmentation des prix de la matière première, la ressource granulaire ou encore la marque RGE.**



Sur le premier sujet, le Président Cyril RICKMOUNIE a regretté que certains acheteurs publics prennent consciemment des décisions dommageables pour les entreprises de proximité en leur restreignant l'accès à leurs appels d'offres. Il a cité pour exemple, deux entités publiques, en l'espèce le Grand Port Maritime et l'Aéroport Roland Garros. Ces deux acheteurs en s'abritant derrière la notion de capacité financière, font clairement le choix de la discrimination pour exclure

automatiquement tous les opérateurs réalisant un chiffre d'affaires annuel en dessous d'un plafond. Cette méthode n'est pas acceptable car, sur ce territoire, les petites entreprises participent activement à la création de richesses. Cette évidence n'est manifestement pas partagée par certains acheteurs publics. C'est la raison pour laquelle la CAPEB en fait une revendication citoyenne dont l'idée consiste à convaincre les maîtres d'ouvrage de faire pleinement confiance aux entreprises locales qui possèdent toute leur place sur des marchés rémunérateurs au profit de l'économie de l'île avec l'assurance d'un réinvestissement sur le territoire.

Sur les aciers et le fret maritime, Cyril RICKMOUNIE a rappelé que depuis le début de l'année, le marché des matières premières subit des tensions de plus en plus fortes. Dans ce contexte, les entreprises du bâtiment font face à des hausses de prix importantes, notamment celui de l'acier. Au quotidien, des difficultés se font déjà sentir pour les entreprises. Les problèmes d'approvisionnement sont la principale difficulté aujourd'hui. Parfois, il faut y ajouter en plus une impossibilité d'obtenir des dates indicatives de livraison par les fournisseurs. Dans un tel contexte, la CAPEB alerte les pouvoirs publics et demande que les outils nécessaires du Code de la commande publique, pour éviter de faire peser sur les entreprises un aléa économique majeur, soient bien optimisés, notamment les bonnes pratiques permises par ledit code. Premièrement, ne pas avoir systématiquement recours aux marchés à prix ferme qui exposent les entreprises à des aléas économiques majeurs dans le contexte actuel de flambée des prix, au profit de marchés à prix révisibles qui permettent de tenir compte de l'évolution des variations économiques durant toute la réalisation du marché. Deuxièmement, bien adapter les paramètres de l'actualisation en cas de marché à prix ferme. Enfin, faire le choix des indices locaux afin que l'actualisation ou la révision traduise bien les variations économiques liées à la prestation réalisée par l'entreprise.



Sur la ressource granulaire, les représentants de l'Artisanat du Bâtiment ont alerté de nouveau les autorités et les élus sur les conséquences de la rareté de la ressource granulaire et le danger d'une concentration de l'activité « carrière » et granulats dans les

maines de grands groupes au détriment des opérateurs indépendants. En s'appuyant entre autres sur le second bilan d'application du schéma départemental des carrières, le Président de la CAPEB a mis en évidence 14 autorisations préfectorales d'exploiter des carrières, lesquelles ont été délivrées, étendues ou prolongées depuis 2013 pour une quantité prévisionnelle annuelle d'extraction de près de 9 millions de tonnes (hors gisement de la rivière des Remparts) Sur ce volume théorique, plus de 90% ont été accordés aux grands groupes (HOLCIM, GUINTOLI, SCPR & TERALTA) dont 1/3 pour la SCPR, filiale du groupe Bouygues, concessionnaire depuis 2019 du gisement de la rivière des Remparts. Ce même groupe plaide aujourd'hui pour l'extension de la carrière de Cambaie à Saint-Paul et exploitera demain, pour les besoins du chantier de la NRL, la future carrière de roches massives de la « Ravine du trou » puisqu'elle en possède la maîtrise foncière. Pour Cyrille RICKMOUNIE, cette situation est inquiétante. Il a rappelé que la CAPEB n'est pas contre les autorisations d'exploiter des carrières. Cependant, elle regrette la concentration du marché dans les mains d'un conglomérat d'industriels.

Sur la marque RGE et l'audit au coup par coup. Les enjeux autour de la transition énergétique sont importants qu'ils nécessitent la mobilisation des entreprises de proximité pour réussir la rénovation thermique des bâtiments. A ce titre, le réseau des CAPEB a plaidé en faveur d'une expérimentation sur deux ans auprès



de la Ministre du logement aux fins d'offrir la possibilité aux chefs d'entreprise qui n'ont pas de qualification RGE de bénéficier d'un audit chantier par chantier afin que leurs clients puissent accéder aux aides de l'Etat. Il faut le préciser que la qualification chantier ne constitue pas une alternative à la qualification RGE. Elle donne une opportunité aux entreprises, qui se constituent de cette façon des références de chantier, d'aller vers le dispositif RGE et de mobiliser de manière importante les artisans sur le marché de la rénovation thermique des bâtiments. En France hexagonale l'arrêté du 24 décembre 2020 permet cette expérimentation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens. Mais les DOM, notamment La Réunion, ont été oubliés. C'est une déception pour la CAPEB et l'ensemble des artisans et des petites entreprises du bâtiment exerçant à La Réunion. Cette décision est regrettable car le marché de la rénovation énergétique peine à décoller sur notre département du fait d'un dynamisme mou constaté chez les ménages propriétaires pour réaliser des travaux de cette nature alors qu'il y a sur le sol réunionnais l'existence de plusieurs outils pour informer, accompagner les familles et qualifier les entreprises. A ce jour, moins d'une cinquantaine d'entreprises sont labellisées RGE localement. Cette situation est des plus inquiétantes car il existe aujourd'hui une volonté de massification des travaux de rénovation énergétiques

(logements privés, bâtiments professionnels et publics) pour lesquels notre territoire aura manifestement du mal à répondre et à satisfaire. La CAPEB demande, pour répondre au défi de la rénovation énergétique sur notre île, que la Ministre du logement et son homologue des Outremer étendent cet arrêté à la Réunion.

**Cliquer [ici](#) pour lire l'article du Quotidien**